



# INFORMATIONS MUNICIPALES # 19

Janvier 2016

## Saulon-la-Chapelle

### Zoom sur... Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

#### C'est utile

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Anita, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 Aout 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation. Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : Elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans. Clara, Brésilienne de 17 ans aime le sport et la musique. Elle rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

**« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir".**



**Si l'expérience vous intéresse, appelez !**  
CEI-Centre Echanges Internationaux  
Tél : 09 88 66 68 45  
e-mail : [bernard.emorine@gmail.com](mailto:bernard.emorine@gmail.com)



### Le mot du Maire

Comme nous pouvons tous nous en réjouir, le début de l'année 2016 a été plus calme pour notre pays que celui de l'an passé. Cependant, nous devons rester vigilants et ne pas oublier tous ces tragiques évènements.

Il est important de se retrouver, d'échanger et de profiter de moments conviviaux qui sont importants dans la vie.

Ce fut le cas à plusieurs reprises avec diverses manifestations initiées l'an passé, renouvelées cette année et qui ont connu un franc succès. Elles s'associent également à de la solidarité, comme ce fut le cas pour la collecte des Restos du cœur. N'oublions pas en ces périodes difficiles les personnes qui sont seules et dans le besoin.

Pour nous, élus, une échéance arrive d'ici quelques semaines avec le vote du budget. Il nous faut bien sûr réfléchir en amont sur les réalisations que nous envisageons pour cette année, mais aussi pour un futur plus éloigné. C'est pour cela que nous avons souhaité travailler en concertation avec certains d'entre vous, afin de définir ensemble comment nous voyons Saulon dans l'avenir, avec la préparation d'un Plan de Développement Communal. L'accueil de nouveaux habitants, des personnes âgées, l'embellissement, la voirie, les équipements, autant de sujets parmi de nombreux qui font notre quotidien et pour lesquels nous devons réfléchir ensemble. Cela sera aussi à prendre en compte pour notre PLU. Plusieurs réunions de travail ont déjà été programmées, il en aura d'autres. Pour ceux d'entre vous qui ne peuvent être présents, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions. Certes, l'exercice n'est pas facile mais c'est grâce à l'échange que nous progresserons ! Parmi les acteurs impliqués, il y a également nos jeunes ; une nouvelle équipe va se mettre en place dans quelques jours au sein du Conseil jeunes; la porte est ouverte à tous, âgés de 13 à 17 ans, ayant envie de se retrouver, de participer à la vie communale et de nous aider à faire de Saulon une commune encore plus agréable à vivre !

Pascal BORTOT

Maire de Saulon-la-Chapelle

Vice Président de la communauté de communes du Sud Dijonnais

#### SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 18 janvier 2016	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Le geste éco-citoyen du mois	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

# Réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2016

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

M. le Maire procède à l'installation de M. Jacques MICHELIN, conseiller municipal et lui souhaite la bienvenue.

## **1. FIXATION DES CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DU FONCTIONNAIRE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

M. le Maire informe que « l'appréciation, par l'autorité territoriale, de la valeur professionnelle des fonctionnaires se fonde sur un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct qui donne lieu à l'établissement d'un compte rendu ». Il rappelle que les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, au terme de cet entretien, sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumé. Il appartient au conseil municipal de fixer lesdits critères et que ces derniers doivent notamment porter sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

M. le Maire propose que le conseil municipal adopte les critères retenus par le comité technique du centre de gestion.

## **2. LOCATION D'UNE MAISON 20 RUE DU FOYER**

M. le Maire informe que le bail de location d'une maison située 20 rue du Foyer au profit de M. Sylvain KAZAL arrive à échéance au 30 mars 2016. Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler ledit bail pour une durée de six années, soit du 1er avril 2016 au 30 mars 2022.

## **3. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX GRANDE RUE**

M. le Maire rappelle qu'il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public Grande Rue sur une longueur d'environ 275 m.

G. GADESKI indique que les travaux seront effectués en partant de l'école jusqu'au bureau de tabac et que la subvention du SICECO sera de 80%. (pour l'enfouissement, le SICECO subventionne les 300 premiers mètres à 80 % au lieu de 100 % auparavant, ensuite 40% au lieu de 50%)

Pour information, le coût de ces travaux à charge de la commune devrait varier entre 28 000 et 32 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord sur l'engagement de l'étude de faisabilité pour un montant de 6 000 € qui sera inclus dans le décompte global définitif des travaux. Ce montant de 6 000 € restera à la charge de la commune si la demande de travaux n'est finalement pas maintenue à la fin de l'étude.

## **4. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE PECHE AVEC L'ASSOCIATION LA SAULONNAISE**

M. le Maire informe que depuis le 6 octobre 1979, le droit de pêche dans le lac communal Jean Cêtre est loué à l'association de pêche "La Saulonnaise", le dernier renouvellement ayant été consenti en 1997 pour une durée de 9 ans. Ce contrat étant dès lors échu depuis le 31 décembre 2006, il est opportun de procéder à la régularisation administrative de cette situation en acceptant sa reconduction pure et simple pour une nouvelle période de 3 – 6 – 9 ans fixée rétroactivement à compter du 1er février 2016. Le Conseil Municipal décide de reconduire, avec effet de régularisation fixé au 1er février 2016 et pour une nouvelle période de 3 – 6 – 9 ans, le bail de location du droit de pêche au plan d'eau au profit de l'association La Saulonnaise, moyennant le versement d'un loyer annuel de 50 €.

A. BŒUF regrette que les élus n'aient pas été invités à l'assemblée générale de la société de pêche.

## **5. AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire expose que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **6. REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE**

Les collectivités qui ont la compétence scolaire, à savoir les communes, perçoivent le fonds d'amorçage des rythmes scolaires. Elles peuvent reverser les sommes perçues à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'organisation des activités périscolaires. Pour mémoire, le fonds d'amorçage est de 50 € par élève. La commune ayant transféré la compétence périscolaire à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais peut lui donc reverser la somme perçue. Le Conseil Municipal décide de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage à la Communauté de Communes.

## **7. RENOUVELLEMENT CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie entre la commune et le conseil départemental est arrivée à expiration le 31 décembre 2015. En vue de son

renouvellement, il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention qui prendra effet au 1er janvier 2016 pour une durée de trois ans.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### M. le Maire informe :

- du lancement de l'opération de l'AFU des Longchamps. Le cabinet BAFU travaille sur la prochaine étape qui est l'avant-projet.

### M. Gilles GADESKI (1<sup>er</sup> adjoint) informe :

- de la fin des travaux de la bibliothèque. Il reste juste une alarme à incendie, un extincteur et un tapis d'entrée à installer. La surface de 65 m<sup>2</sup> ne correspond pas aux critères définis par la Bibliothèque Départementale de Prêt, cette surface devant être de 100 m<sup>2</sup> minimum. Elle sera considérée comme "coin lecture" avec une occupation limitée à 19 personnes en même temps.

- de la visite de la station d'épuration jeudi 14 janvier. Celle-ci regroupe les communes de Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue et Barges ; elle a une capacité réelle de traitement estimée à 2.400 habitants (2.250 eq/h). A l'heure actuelle, elle traite les eaux usées d'environ 2.000 habitants. Elle devrait arriver à saturation dans les 10 prochaines années.

### Alain BŒUF (3<sup>ème</sup> adjoint) informe :

- du bon déroulement de la fête des sapins samedi 16 janvier 2016, au cours de laquelle 120 € ont été récoltés et qui seront reversés aux Restos du Cœur. Il remercie à ce titre les pompiers pour leur participation.

- de l'organisation du carnaval pour les enfants samedi 20 février 2016.

- du renouvellement du Conseil Jeunes pour les 13-17 ans et fait part des bons échos concernant la mise en place de ce Conseil Jeunes.

- de la collecte des restos du cœur qui aura lieu samedi 30 janvier de 9 h à 12h.

### Franck COUPECHOUX (conseiller municipal délégué) informe :

- de la réflexion menée par les élus sur l'avenir de la commune, en termes de structures, d'aménagement de voirie, d'espaces pour la mise en place d'un Plan de Développement Communal. Une première réunion s'est tenue samedi 9 janvier 2016 à laquelle ont participé les élus et les membres de la commission travaux et urbanisme. Une prochaine réunion est prévue samedi 30 janvier. Une concertation auprès des artisans ainsi que des chefs d'entreprises sera également menée.

- de la remise à la commune de la distinction Villages Villes Territoires numériques internet, label national remis le 18 février 2016 à Montrouge.

## En bref...

### **Carnaval des enfants !**

**RDV le samedi 20 février à 15h** sur le parking de la salle des fêtes. **Au programme** : cortège dans les rues, goûter, le tout dans la bonne humeur ! *(sous la responsabilité des parents)*

### **Plan de Développement Communal**

Deux réunions de 3h chacune. C'est ce qu'il aura fallu aux élus et aux membres de la commission travaux pour commencer à imaginer **l'avenir de notre commune** au travers de projets structurants. Aménagements voiries, rénovation de bâtiments, logements, jeunesse, bio-diversité, personnes âgées... Quelles opportunités ? Quels risques ? Comment prendre en compte toutes les contraintes techniques, administratives, financières ? L'exercice n'est pas facile, mais la force collective est un atout et une richesse ! A suivre ...

### **Repas de la commune**

Avec ses tables nappées de bleu harmonieusement associé au marron, la salle des fêtes avait déjà des airs de fête ce samedi 23 janvier à l'occasion du repas de la commune. Le CCAS, qui gère l'organisation de l'ancien repas des aînés devenu le repas de la commune, a souhaité inviter les personnes de plus de 65 ans, les présidents d'associations, le chef de corps des pompiers et son adjoint, le personnel communal, les enseignants et les membres du CCAS, qui représentent une partie des forces vives de la commune.



**Mixité et intergénérationnel** sont des ingrédients qui favorisent le « vivre ensemble » lors d'un temps de pause, fait pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif. Ajoutez une bonne centaine de personnes et une animatrice musicale pleine d'entrain avec son accordéon et vous obtenez un bon cocktail pour une journée très conviviale, avec repas et après midi dansante, qui a été appréciée de tous.

**Retrouvez toutes les photos sur le site internet [www.saulon.fr](http://www.saulon.fr)**

## Le geste éco-citoyen du mois

### Eco-citoyen en cuisine : Le réfrigérateur

#### Un réfrigérateur adapté

Adaptez la taille de votre réfrigérateur à la taille de votre famille, halte à la mode des frigos américains pour deux, plus votre réfrigérateur est grand, plus il consomme !

#### Les températures et zones de froid d'un réfrigérateur

Il existe différentes zones de froid dans un réfrigérateur, en fonction de la température qui y règne, celles-ci accueilleront divers aliments.

- zone froide (de 0 à 3°C) : viande, poisson cru, charcuterie, produits frais entamés, fromages frais et au lait cru, produits traiteurs frais.
- zone fraîche (de 4 à 6°C) : restes de plats cuisinés et d'aliments déjà cuits, laitages.
- bac à légumes (6°C) : légumes et fruits frais.
- porte (de 6°C à 10°C) : boissons, condiments, œufs.
- Pour le congélateur, la température idéale est de -18°C afin de bien conserver les aliments et d'économiser l'énergie. Inutile de diminuer cette valeur.

Et attention à ne pas pousser inutilement vos thermostat : 1°C de moins = 5% de consommation en énergie en plus (ADEME, 2007).

#### Dégivrer le réfrigérateur et le congélateur régulièrement

5 cm de glace multiplient par 3 la consommation d'électricité de l'appareil.

#### Ne pas mettre d'aliments chauds et sureballés au réfrigérateur

Laissez les aliments et plats encore chauds se refroidir à l'extérieur. Ensuite, vous pouvez les recouvrir d'un film plastique afin d'éviter la formation de givre par dessèchement.

Pensez également à enlever tous les emballages superflus (comme sur les paquets de yaourts par exemple), ils n'ont pas besoin d'être refroidis par le réfrigérateur.

#### Nettoyez pour faire durer

Nettoyez aussi la grille à l'arrière du réfrigérateur, encrassée elle ne permet plus à la chaleur produite de s'évacuer correctement et donc la consommation augmente. Vérifiez l'étanchéité des joints, qui évite la déperdition de froid.



## ...AGENDA

**Conseil d'école** – vendredi 5 février

**Repas choucroute/Pompiers** - Samedi 6 février – Salle des fêtes

**Conseil municipal** – Lundi 8 février 19:00 – Mairie

**Consultation avocat** - Samedi 13 février 10:00-12:00 – Mairie

**Permanence élus** - Samedi 13 février 10:00-12:00 – Mairie

**Match de foot Saulon/Corcelles contre Centre Côte d'or Foot** - Dimanche 14 février 14:30-17:00

**Carnaval** - Samedi 20 février 15:00 – Parking Salle des fêtes

**Repas BMX** - Samedi 27 février 20:00 – Salle des fêtes

**Match de foot 15 ans Saulon/Auxonne** - Samedi 5 mars 15:00-17:00

**Loto du foot** – Samedi 5 mars – 18:00 - Salle des fêtes

**Consultation avocat** - Samedi 12 mars 10:00-12:00 – Mairie

**Permanence élus** - Samedi 12 mars 10:00-12:00 – Mairie

## ...INFORMATIONS PRATIQUES

### Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

[accueil.mairie@saulon.fr](mailto:accueil.mairie@saulon.fr)

[www.saulon.fr](http://www.saulon.fr)



### Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

[accueil@ccsd.fr](mailto:accueil@ccsd.fr)

[www.ccsud-dijonnais.fr](http://www.ccsud-dijonnais.fr)



### Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

### Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

#### Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 2 novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h